



COMMUNE DE **BELFAUX**



PROCES-VERBAL

**DE LA SEANCE DU CONSEIL
GENERAL DU 7 MARS 2017**



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 7 MARS 2017

Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.

Les délibérations sont présidées par M. Jean-Paul Meyer.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal, aux auditrices, aux auditeurs et à la représentante de la presse. Il salue particulièrement M. François Dulan et M. Juan Juan Madrinan du Bureau d'architecture MARCH qui interviendront au point 5 de l'ordre du jour ainsi qu'à M. Dominique Clément, M. Philippe Crausaz, M. Conrad Lutz et M. Pierre Varenne.

Le Président signale aux membres du législatif que les débats de la séance sont enregistrés et leur rappelle que tout autre prise de son ou d'images est soumise à autorisation.

Il excuse l'absence de M. Dominique Corpataux.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Véronique Christan, secrétaire, que 32 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que la convocation pour la séance de ce soir a été adressée personnellement à tous les conseillers généraux en respectant le délai minimal de 20 jours prescrit par le règlement. De plus, en date du 2 mars, un complément au message no 46 ainsi qu'un extrait du plan financier actualisé leur ont été adressés. Comme d'habitude, la convocation a été insérée dans le flash communal distribué à tous les ménages et sur le site internet.

Le Président ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation de la séance.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au mode de convocation.

M. le Président propose d'ajouter un point 2bis à l'ordre du jour qui concerne une information sur la fusion 21 ou fusion du Grand Fribourg et qui justifie les présences annoncées précédemment.

Etant donné qu'il n'y a pas de remarque au sujet de cette adjonction, M. le Président soumet au vote l'ordre du jour tel que présenté.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par 32 voix avec l'ajout du point 2 bis.



CONSEIL GENERAL DE BELFAUX

Aux membres du
Conseil général
de Belfaux

Belfaux le 14 février 2017

Madame,
Monsieur,

Conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, le Bureau vous convoque à la séance ordinaire du Conseil général fixée au

**Mardi 7 mars 2017, à 19h30
à la salle communale, à Belfaux**

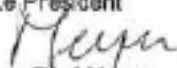
Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 8 décembre 2016
2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal
3. Décompte final du crédit accordé pour le concours d'architecture du bâtiment dit « de la Petite Enfance » (message 44)
4. Décompte final du crédit accordé pour l'étanchéité de la toiture du bâtiment scolaire (message 45)
5. Construction du nouveau bâtiment dit « de la Petite Enfance » (message 46)
 - a) Présentation du projet par les architectes
 - b) Discussion générale
 - c) vote du crédit et de l'emprunt y relatif
6. Agglomération de Fribourg : élection d'un représentant de la commune en remplacement de M. François Gendre
7. Propositions
8. Questions
9. Divers

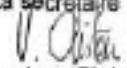
Un apéritif sera offert aux participants à l'issue de la séance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Jean-Paul Meyer



La secrétaire

Véronique Christen

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 6 décembre 2016

Le Président ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 6 décembre 2016 dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation de la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la commune.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et soumet le procès-verbal au vote.

Au vote, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 6 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité par 32 voix.

2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal

Bureau du Conseil général

PROCHAINES SEANCES DU CONSEIL GENERAL EN 2017

M. le Président informe les membres du Conseil général que les prochaines séances auront lieu le 16 mai, le 26 septembre (réserve) et le 5 décembre à 19h30.

REGLEMENT SUR LES NATURALISATIONS

Ce règlement, qui a été adopté lors de la séance du 19 septembre 2016, est entré en vigueur le 6 février 2017.

Conseil communal

M. le Président donne la parole au Conseil communal.

MOUVEMENTS AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAL

Mme **Rose-Marie Probst**, Syndique, informe que durant cette 1^{ère} année de législature 2016-2021, le Conseil communal doit malheureusement enregistrer 2 démissions supplémentaires après celles de M. Christian Maitre et de M. François Vallat. Il s'agit de M. François Gendre et de Mme Isabelle Ottosen.

M. François Gendre a intégré le conseil communal de Belfaux lors de la dernière législature, après le départ de Mme Anne-Lyse Meyer, étant lui-même le 1^{er} vient-ensuite. Il reprend le dicastère laissé vacant, soit le dicastère des finances, ainsi que de nombreuses représentations dans des comités de direction ou autres assemblées de délégués. Réélu en novembre 2015, il est à même de reprendre le dicastère des finances qu'il gère avec beaucoup de savoir-faire. Malheureusement, atteint dans sa santé, M. François Gendre se voit contraint de mettre des priorités, et celle de consacrer l'entier de son temps à retrouver son bien-être prend le devant. M. François Gendre présente sa démission avec effet au 31 janvier 2017. C'est avec regret que ses collègues prennent congé de M. François Gendre qui leur a laissé un bel exemple d'une personne pragmatique, ouverte, joyeuse et qui n'a jamais oublié de regarder avec confiance et courage vers l'avant. Le Conseil communal lui souhaite de tout cœur une heureuse et belle retraite, entouré de sa chère Françoise et de ses enfants et petits-enfants.

Pour remplacer M. François Gendre, 1^{ère} vient-ensuite sur la liste Mouvement Arc-en-ciel, Mme Jacqueline Gury Racine accepte avec enthousiasme sa nomination. Elle est assermentée par Monsieur le Préfet et trouve sa place autour de la table du conseil pour la séance du 7 février. Mme Jacqueline Gury Racine, épouse de M. Jean-Pierre Racine membre de la commission des Constructions, est directrice retraitée de La Haute Ecole de Santé. Elle est membre de la Commission Senior+ nouvellement créée lors de cette nouvelle législature. Elle est à même de reprendre le dicastère laissé vacant par M. François Gendre, celui des finances, ainsi que les différentes délégations qu'il occupait. Le Conseil communal souhaite la

plus cordiale bienvenue à Mme Jacqueline Gury Racine au sein de son collègue et espère qu'elle trouvera plaisir et satisfaction à œuvrer pour la commune de Belfaux.

A la même période, le Conseil communal enregistre une nouvelle démission. Elue sur la liste de l'Entente Villageoise représentant le Cercle électoral d'Autafond, Mme Isabelle Ottosen présente au Conseil communal sa lettre de démission le 20 janvier 2017, invoquant des raisons privées et professionnelles, avec effet au 31 janvier. Madame Isabelle Ottosen a géré durant cette année le dicastère intégrant Petite Enfance, Jeunesse, Culture, Sport et Tourisme. Le Conseil communal la remercie de s'être mise à disposition pour œuvrer aux tâches diverses que représentait son dicastère varié. Il lui souhaite plein succès dans sa nouvelle orientation privée et professionnelle.

Pour remplacer Madame Isabelle Ottosen, du fait que la liste de l'Entente Villageoise du cercle électoral d'Autafond ne comportait pas de vident-ensuite, une élection complémentaire a été organisée. Le dépôt des listes n'ayant fait l'objet que d'une seule candidature, Mme Chantal Barras a été élue conseillère communale. Mme Chantal Barras, fille de Louis Baspt ancien conseiller communal de la commune d'Autafond, est mariée et maman de 3 jeunes enfants. Elle travaille comme secrétaire dans le milieu bancaire. Mme Chantal Barras a été assermentée par Monsieur le Préfet vendredi dernier et a pu légalement siéger lors de la séance qui a eu lieu hier le 6 mars. Du haut de ses 29 ans, elle apporte jeunesse et fraîcheur au sein du Conseil communal. Le Conseil communal lui souhaite la plus cordiale bienvenue et mettra tout en œuvre afin qu'elle trouve du plaisir et de la satisfaction à exercer sa nouvelle tâche de conseillère communale.

CHEMINS DE FUITE

M. **Marc Lüthi** informe que deux chemins de fuite avec des échelles fixes ont été installés dans les sous-sols de l'ancienne école.

POSE DE PLAQUES ANTICHUTE

M. **Marc Lüthi** informe que des plaques antichute ont été installées contre les barrières des escaliers de la halle de sport.

ECHELLE DE SECURITE

M. **Marc Lüthi** informe qu'une échelle de sécurité a été installée sur le toit de l'école.

2^{bis} Information sur la fusion du grand Fribourg

M. le Président donne la parole à Mme **Rose-Marie Probst** qui adresse une cordiale bienvenue aux représentants du comité de Fusion 21.

« Comme vous avez pu le constater dans la presse, la 1ère pierre marquant la fusion du Grand Fribourg a été posée. En effet Fribourg, Corminboeuf, Givisiez et Marly ont demandé formellement au Conseil d'Etat du canton de Fribourg de lancer le processus de fusion du Grand Fribourg.

Le Conseil communal de Belfaux, par le passé, a déjà montré son intérêt pour cette fusion vers le centre en invitant le comité de Fusion 21 pour une rencontre.

Créée il y a tout juste un an pour donner un nouveau souffle au projet de renforcement du centre cantonal, l'Association Fusion 21 se met volontiers à disposition des communes qui pourraient ou voudraient faire partie du périmètre de fusion pour leur donner toutes les informations nécessaires. C'est à ce titre, que nous les avons invités à se joindre à nous à l'occasion de notre séance du Conseil général.

A noter également que, autant le Conseil communal que le Conseil général, ont été interpellés par un courrier de Madame la Conseillère d'Etat Marie Garnier, afin de se positionner quant au périmètre provisoire de fusion qui nous semble le plus opportun d'ici au vendredi 19 mai 2017.

J'ai donc le plaisir et l'honneur, au nom de la commune de Belfaux, de vous accueillir au sein de notre Conseil général et de vous en souhaiter la plus cordiale bienvenue, Messieurs les représentants du comité Fusion 21 et je vous remercie d'avoir pris du temps pour nous transmettre toutes les informations qui pourront nous être utiles lorsque nous devrons traiter de cette problématique.

J'ai le plaisir de saluer MM. Markus Baumer, Dominique Clément, Philippe Crausaz, Conrad Lutz et Pierre Varenne. »

M. **Pierre Varenne**, directeur de recherche et technique chez Michelin et membre du comité de Fusion 21, présente l'association qui regroupe une centaine de membres représentant la société civile, le monde économique, le monde artistique, la gastronomie, les milieux culturels et caritatifs. Cette association créée en 2016 est apolitique. Le comité est composé de 13 membres avec une co-présidence assurée par M. Paul-Albert Nobs et Mme Ruth Lüthi.

Le but de Fusion 21 est de promouvoir et d'aider le processus de fusion du Grand Fribourg dont la loi a été votée en juillet 2016 par le Grand Conseil et validée par le Conseil d'Etat. Un centre cantonal fort doit être bénéfique à l'ensemble du canton, sur les plans politiques, économiques, administratifs, sociaux, culturels et sportifs. La création et le développement d'un centre fort sont une nécessité pour le canton de Fribourg, si celui-ci entend exister et jouer un rôle entre le bassin lémanique et le canton de Berne.

Le processus de fusion peut être demandé par :

1. Une commune limitrophe de Fribourg et Fribourg qui se déclarent intéressés au processus de fusion. Le processus étant le début des opérations qui vont permettre de mettre en place et de discuter de tous les éléments permettant de réaliser cette fusion, tout en sachant que le vote populaire est décisif
2. Une commune ou un Conseil général
3. 10% de la population légale ayant le droit de vote communal

Au mois de janvier 2017, 4 communes ont lancé le processus, Fribourg, Givisiez, Corminboeuf et Marly. Le processus de fusion a dès lors démarré. M. Pierre Varenne précise que la commune de Belfaux, qui n'est pas dans le périmètre initial a la possibilité de demander à participer au processus de fusion. Les communes qui seront éligibles au départ vont avoir des représentants auprès de l'assemblée constitutive qui sera l'organe de construction de la fusion.

M. **Pierre Varenne** invite la commune de Belfaux à devenir membre de Fusion 21.

M. **Dominique Clément**, directeur administratif de Richemont, prend la parole. Il informe que le comité a rencontré le Conseil d'Etat. Le comité a insisté sur le fait qu'il faudra tenir compte de grands projets qui sont intercommunaux et qui deviendront intra-communaux. Le comité a insisté sur le fait que le processus ne doit pas être uniquement un processus de fusion administrative et politique.

M. **Philippe Crausaz**, directeur de la société Crausaz & Communication, insiste sur le fait qu'une fusion peut engendrer des peurs, principalement des communes qui se trouvent à l'extérieur. Le rôle de la communication est dès lors des plus importante. Le processus de fusion peut être suivi sur le site internet www.fusion21.ch ou sur la page Facebook de l'association.

M. **Conrad Lutz**, architecte est convaincu que si Fribourg devient un centre important, il en résultera des attraits au niveau des transports, de l'enseignement...

M. **Jean-Paul Meyer** précise que le courrier de Mme Garnier sera à l'ordre du jour de la séance du 16 mai 2017.

M. **Dominique Stohr** demande si le fait de s'ajouter sur la liste des communes, étant donné que le périmètre provisoire a déjà été défini, peut assurer à Belfaux de faire partie du processus de fusion.

M. **Pierre Varenne** lui répond que la décision émane du Conseil d'Etat. Cependant, il ne peut pas imaginer qu'il y ait une fin de non recevoir.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion en remerciant les membres du comité de fusion 21 pour leur intervention.

3. Décompte final du crédit accordé pour le concours d'architecture du bâtiment dit « de la Petite Enfance » (message 44)

Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à apporter à ce sujet, M. Lüthi se tient à disposition pour toute question.

M. le Président donne la parole à M. **Dominique Stohr** porte-parole de la commission financière.

« La commission financière constate avec satisfaction que le décompte final de l'organisation du concours d'architecture en procédure ouverte pour le projet de la construction du bâtiment dit « de la Petite Enfance » présente un solde positif de CHF 11'699.09 sur un crédit total voté de CHF 240'000.00.

Ce décompte positif s'explique en partie par le solde des montants d'inscription au concours (CHF 3'279.64).

La commission financière propose au Conseil général d'accepter ce décompte final ».

M. le Président ouvre la discussion générale concernant cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet au vote le décompte final du crédit accordé pour le concours d'architecture du bâtiment dit « de la Petite Enfance ».

Ce décompte est accepté à l'unanimité par 32 voix.

4. Décompte final du crédit accordé pour l'étanchéité de la toiture du bâtiment scolaire (message 45)

Pour ce point, M. Christophe Zbinden, directeur de l'entreprise ETSA qui a réalisé les travaux, se récusé et sort de la salle.

Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à apporter à ce sujet.

M. le Président donne la parole à M. **Dominique Stohr** porte-parole de la commission financière.

« La commission financière constate avec satisfaction que le décompte final de la rénovation de l'étanchéité et de l'isolation du toit de la nouvelle école de Belfaux présente un solde positif de CHF 57'309.25 sur un crédit total voté de CHF 180'000.00. Après déduction de la subvention accordée par la Confédération et le canton (budgétée à CHF 24'000.00), le solde à charge de la Commune de Belfaux s'établissait à CHF 156'000.00.

Le solde positif s'explique d'une part par des économies qui ont pu être réalisées au niveau des travaux de désamiantage et, d'autre part, par le montant de toutes les subventions (CHF 27'797.00, soit 15,8% de plus que prévu).

La commission financière propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.

Remarque :

La commission financière souhaite que les appels d'offres pour les travaux importants soient à l'avenir joints au dossier de présentation des décomptes finaux. »

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet le décompte final du crédit accordé pour l'étanchéité de la toiture du bâtiment scolaire au vote du Conseil général.

Le décompte final du crédit accordé pour l'étanchéité de la toiture du bâtiment scolaire est accepté à l'unanimité (M. Zbinden s'étant récusé) par 31 voix.

M. Christophe Zbinden réintègre la séance.

5. Construction du nouveau bâtiment dit « de la Petite Enfance » (message 46)

Concernant ce point, M. le Président annonce le déroulement de la présentation :

- M. Marc Luthi, vice-syndic, fera une introduction et présentera le Bureau d'architecture MARCH
- Les architectes présenteront leur projet. A la fin de leur présentation, M. le Président ouvrira la discussion sur les aspects purement techniques du projet
- Le devis du projet sera commenté par les architectes et le Conseil communal. A la fin de la présentation, M. Jean-Paul Meyer ouvrira la discussion sur les coûts prévus dans le devis.
- Le Conseil communal présentera le plan de financement.
- La parole sera donnée ensuite à la commission financière
- M. le Président ouvrira la discussion générale

M. le Président donne la parole à M. Marc Lüthi qui remercie toutes les personnes qui l'ont aidé à l'élaboration des différents documents, à savoir Mme la Syndique, les membres de la commission financière, Mme Christan, M. Wolfer et M. Wider.

« Nous sommes exactement là où étaient nos prédécesseurs lors de l'assemblée communale du 21 juillet 1971, cette dernière devant décider de la construction d'une nouvelle école pour le cercle scolaire de Belfaux/Autafond.

La commune de Belfaux a besoin de cette école pour demain, au vu du développement de notre village.

Nous faisons partie de l'agglomération de Fribourg qui prévoit dans ses plans un développement démographique très important. La révision de notre PAL qui est en cours prévoit une arrivée de 1'500 nouveaux habitants.

La révision du Pal est proche du dépôt de la 2ème demande préalable et la mise à l'enquête est prévue pour 2018. Il en est de même pour le PAD (plan d'aménagement de détails) de la Gotta (ex Boxal) qui suit la même procédure.

Selon les statistiques cantonales, une arrivée de 100 nouveaux habitants amène un apport de 11 enfants, pour Belfaux 12, au vu de notre structure du milieu bâti. Je vous laisse faire le calcul vous-même sur l'absolue nécessité de cette construction.

Le Conseil communal de Belfaux et la CoBa ont choisi une méthode très professionnelle, le concours d'architecture, afin d'arriver au résultat que nous allons vous présenter ce soir. Le Conseil général a d'ailleurs donné son accord par le crédit qu'il a accordé pour sa mise sur pied. Par là même, le Conseil général a cautionné le besoin réel en salles de classe.

En effet, des milliers d'heures de travail ont été accomplies par 48 bureaux d'architecture dans la recherche de la solution correspondant aux critères et objectifs du concours qui ont été atteints dans un pourcentage très élevé.

Vous avez pu voir tous ces projets lors de l'exposition qui a duré dix jours et pour laquelle vous avez été invité.

Ce n'est pas un hasard si c'est ce projet qui vous est présenté ce soir car c'est le projet lauréat du concours, choisi parmi tous les projets par un jury de six architectes dont un spécialiste du bois ainsi que des membres non professionnels et ceci à l'unanimité, avec un premier prix et premier rang.

Ce projet est placé en grande partie dans la pente, sur les anciens terrains Lauper, dont l'achat a été soutenu et voulu par le Conseil général dans le but d'y construire ce bâtiment.

Son esthétique remarquable permet son intégration dans le milieu bâti environnant.

Il permet de finir l'ensemble attendu depuis la construction de la halle de sport en 1981 et de créer ce centre de rencontres demandé à juste titre depuis longtemps ainsi que de soigner les extérieurs qui ont été laissés tel quel, dans l'attente de cette construction.

J'ai maintenant le plaisir de vous présenter les architectes de l'atelier MARCH SA, de Genève comme je l'ai dit, gagnant du concours.

M. François Dulon et M. Juan Madrinan.

L'Atelier MARCH est un bureau d'architectes genevois géré par trois associés et regroupant une quinzaine de collaborateurs.

Le bureau existe depuis 1995 et a évolué successivement pour atteindre sa configuration actuelle.

Basée sur la discipline des concours, l'activité du bureau se décline dans une perspective de recherche et d'innovation qui offre à chaque projet une identité propre.

Depuis 2010, le bureau MARCH a à son actif plus de 10 projets scolaires primés dans le cadre de concours SIA ouverts.

Actuellement, les architectes sont en charge de la réalisation de 3 bâtiments scolaires :

Le cercle scolaire de Gletterens, Delley et Portalban. Il s'agit d'une école primaire avec salle polyvalente pour le village.

Le centre scolaire de Versegères dans la Commune de Bagnes. Il s'agit d'un projet plus conséquent avec deux bâtiments, l'un comportant une salle de gymnastique polyvalente, 10 salles de classe et un bâtiment UAPE-crèche.

L'école enfantine de Belfaux.

Le bureau est occupé également dans la rénovation et l'agrandissement du Grand Théâtre de Genève, dans la rénovation d'un presbytère du 18ème siècle et d'immeubles de logements notamment.

M. Juan Madrinan est actif dans le groupement Schweizerische Werkbund. Il a enseigné la théorie du projet à la HEAD et est expert pour les diplômes d'architectes à l'EPFL.

M. François Dulon a enseigné le projet et l'économie du bâtiment pendant 9 ans et après avoir été président de la SIA section Genève, il est depuis 4 ans juge assesseur au Tribunal administratif pour les questions liées aux lois de la construction.

Dans leur rôle, MM. François Dulon et Juan Madrinan prennent en charge la formation de leurs collaborateurs et des apprentis. Ce travail de formation permet de répondre de façon appropriée aux différents aspects de la profession, de l'avant-projet à la réalisation.

Nous travaillons sur ce projet depuis 2008, avec des objectifs connus et agréés par le Conseil général.

C'est un beau projet qui va vous être présenté, celui de tout le monde, de la CoBa, du Conseil général et du Conseil communal, celui de la législature et surtout un bel héritage que nous pourrons laisser avec fierté aux générations futures ».

a) Présentation du projet par les architectes

M. François Dulon présente, au beamer, différentes réalisations du bureau MARCH qui reflètent le travail accompli par ce bureau.

M. François Dulon relève que le bureau MARCH participe régulièrement à des concours SIA 142. Il informe que l'accumulation des heures de travail pour le concours de Belfaux représente environ 25'000 heures. La mise en place d'un concours offre un échantillon de

différentes solutions proposées par les différents bureaux. La comparaison de ces diverses solutions permet d'avoir un projet qui répond au mieux aux besoins de la commune.

M. Juan Madrinan commente les images représentant le projet du futur bâtiment dit « de la petite enfance ».



La présentation technique étant terminée, M. Meyer ouvre la discussion générale.

M. **Christophe Thode** demande si les salles seront modulables, si l'attribution de certaines d'entre elles pourra être changée et si le bâtiment pourra être étendu.

M. **Juan Madrinan** lui répond que les critères du concours demandaient de proposer une extension éventuelle pour deux salles supplémentaires. Concernant la surélévation, le bureau MARCH a essayé de la traiter. Cependant, cette solution n'était pas convaincante pour les architectes, prévoir un bâtiment à extension représente un bâtiment qui n'est jamais terminé. Il précise que les locaux du parascolaire représentent exactement la même surface pour deux classes supplémentaires. De plus, sur ce terrain en pente, les architectes ont eu des contraintes, au niveau de la hauteur, dictées par la loi sur les constructions. Pour eux, un déménagement du parascolaire est plus facile à réaliser que de créer des salles.

M. **Frédéric Oberson** demande où le parascolaire serait déplacé en cas de besoin.

M. **Juan Madrinan** lui répond qu'un bâtiment supplémentaire devrait être construit.

M. **Giovanni Vona** demande le nombre de m³ bâtis.

M. **François Dulon** lui répond que le nombre total correspond à 10'030 m³ pour l'ensemble du programme.

La parole n'étant plus demandée, les architectes présentent le devis.

Celui-ci a été établi par CFC (Code de Frais de Construction). Cela représente la totalité des dépenses à prévoir pour la réalisation de la construction. Ce devis a été remis aux conseillers avec le message 46. De plus, les architectes se sont également basés sur les prix de constructions scolaires de la région fribourgeoise.

M. **Juan Madrinan** passe en revue le document et présente, à la demande de M. Lüthi, la comparaison des différents devis établis pour ce bâtiment. Un montant de CHF 8'550'000.00 avait été communiqué par un confrère. Sur ce devis, le CFC 1 et le CFC 9 étaient manquants.

Le travail qui a été effectué par le bureau MARCH correspond aux métrés. Le devis présenté est dès lors plus précis. Les CHF 750.00 par m³ qui ont été énoncés pour les coûts de construction sont justes, puisque le bureau MARCH communique un prix de CHF 736.00 le m³.

M. **François Dulon** informe que la stratégie qui a été adoptée par la CoBa est de présenter une vérification des prix afin d'avoir une consolidation des hypothèses qui ont été formulées et de ne pas soumettre un prix de complaisance. C'est la raison pour laquelle, à ce stade précoce de l'avancement du projet, la définition du prix est particulièrement précise. Ce devis devra être consolidé par les rentrées de soumissions à hauteur de 75-80%. C'est-à-dire que le chantier démarrerait à partir du moment où les offres fermes des entrepreneurs sont rentrées à une hauteur de 75-80% de façon à ce qu'il n'y ait pas de surprises sur les dépenses finales. Dès lors, au moment où le chantier démarre, il y a une visibilité complète du coût final de l'opération.

M. le Président remercie les architectes pour la présentation du devis et ouvre la discussion générale.

b) Discussion générale

M. **Alain Carrupt** relève que le jury, composé d'architectes, de professionnels et de non professionnels avait fixé le prix à CHF 750.00 le m³ construit alors que le bureau MARCH annonce un prix à CHF 736.00 le m³ construit.

M. **Juan Madrinan** lui répond que c'est le canton de Fribourg qui a communiqué le chiffre de CHF 750.00 au m³.

M. **Christophe Thode** remercie les architectes pour leur présentation des plus réalistes. Il relève que les chiffres articulés sont élevés. Il désire s'assurer qu'ils se réfèrent bien au canton de Fribourg.

M. **Juan Madrinan** lui répond dans l'affirmative.

M. **Christophe Thode** demande des informations concernant les postes d'attente.

M. **François Dulon** lui répond qu'il s'agit de provisions financières. Cette provision pourra être affectée au découpage plus précis, comme par exemple sur les sanitaires, les canalisations, etc... .

M. **Dominique Stohr** revient sur le prix au m³ qui a été annoncé à CHF 736.00 et demande si, dans les constructions qui ont été comparées dans la région, une proportion est toujours réservée aux abris. M. **Juan Madrinan** lui répond dans l'affirmative et précise qu'il s'agit bien d'un prix moyen calculé au m³ pour toute la construction, abris compris.

M. **Dominique Stohr** demande si le coût est comparable aux autres constructions si l'on ne tient pas compte des abris. M. **Juan Madrinan** lui répond que les abris PC font partie de la fondation du bâtiment de la crèche. De plus, en réalisant ces sous-sols en abris PC, des subventions sont versées.

M. **François Dulon** précise que pour la construction de bâtiments scolaires, les équipements destinés aux salles de classe sont nécessaires et similaires d'un bâtiment à l'autre. Pour minimiser le coût, les architectes optent pour des systèmes constructibles simples de façon à ne pas avoir à ajouter des éléments tels que des finitions, des décorations ou des éléments superflus qui auraient pour conséquence de renchérir le coût de la construction. Dès lors, le prix de la construction est rigoureusement similaire en ce qui concerne les salles de classe.

M. **Dominique Stohr** demande si le coût moyen au m³ annoncé correspond uniquement au prix du bâtiment, sans compter les autres CFC.

M. **Juan Madrinan** lui répond dans l'affirmative. Le bureau Itis ayant confirmé au bureau MARCH que le coût au m³ de la surélévation du bâtiment scolaire s'élevait à CHF 750.00 le m³.

M. **Dominique Stohr** demande si un aménagement des toits avec des panneaux solaires a été prévu. M. **Juan Madrinan** lui répond que ce sujet a été discuté lors des séances de la CoBa. Etant donné que les toits ne sont pas orientés au sud et qu'ils sont pentus, il est plus difficile d'intégrer des panneaux solaires. Un calcul de rendement devra être réalisé.

M. **Jean-Pierre Frésard** demande si les chiffres annoncés seront respectés.

Les architectes lui répondent que les devis généraux présentés par le bureau MARCH sont crédibles et qu'ils seront tenus.

M. **Jean-Paul Bossy** précise que le prix annoncé au m³ de CHF 736.00 est hors TVA alors que le bureau ITIS annonce un prix au m³ de CHF 750.00 TVA comprise. Dès lors, le montant au m³ annoncé par le bureau MARCH est plus élevé.

M. **Juan Madrinan** lui répond dans l'affirmative.

M. **Emmanuel Ducotterd** demande le nombre de m³ que représente le bâtiment de la crèche.

M. **François Dulon** lui répond que le volume de la crèche correspond à 1850 m³.

M. **Emmanuel Ducotterd**, après calcul, annonce que le prix au m³ s'élève à CHF 736.00. M. **Juan Madrinan** l'informe que les abris s'élèvent à CHF 550'000.00. En cas de besoin, les architectes ont la possibilité de transmettre le détail du prix au m³.

M. **Didier Pauchard** s'étonne que l'aspect sécuritaire n'ait pas été pris en compte.

M. **Juan Madrinan** lui répond qu'il figure sur le CFC 13. Les architectes insistent sur le fait que la sécurité est primordiale aux abords du chantier.

Mme **Anne de Steiger** demande des précisions au sujet de l'avis géologique préliminaire d'Abagéol qui a été joint au message 46. Les architectes lui répondent qu'ils n'ont pas de craintes à ce sujet.

M. **Frédéric Brulhart** demande des explications au sujet du CFC 358 ainsi que du CFC 258, agencement de cuisine dont le premier se monte à CHF 65'000.00 et l'autre à CHF 137'500.00.

M. **Juan Madrinan** l'informe que le CFC 358 correspond à un équipement qui va au-delà du standard. Le CFC 258 concerne l'équipement qui est prévu dans les classes.

M. **Christophe Zbinden** informe que le coût d'une salle de classe se monte à environ, dans le canton de Fribourg, à CHF 500'000.00. Il estime les montants suivants :

• 7 salles de classe	CHF 3'500'000.00
• AES de 200 m2	<u>CHF 1'200'000.00</u>
total	CHF 4'700'000.00

Il demande si le prix des bâtiments est surévalué.

M. **Juan Madrinan** précise que la CoBa a validé le programme du concours à 13 unités pour un montant de CHF 550'000'00.00 l'unité, ce qui correspond à CHF 7'150'000.00.

M. **Giovanni Vona** demande comment sont calculés les honoraires des architectes.

M. **François Dulon** l'informe qu'il s'agit d'un calcul standard basé sur la norme SIA 102. Cette norme ne définit pas un montant mais un nombre d'heures. Cette opération va durer plusieurs années et le nombre d'heures sera réparti en pourcentage phase par phase. Toutes les phases correspondent à un nombre d'heures qui est alloué.

M. **Giovanni Vona** relève que pour les architectes, il n'y a pas de jeux de concurrence.

M. **François Dulon** lui répond que la concurrence a joué son rôle au moment du concours. Le concours a permis de définir un projet. Le nombre d'heures que les architectes vont passer à travailler correspond au nombre d'heures des collaborateurs, de la direction de travaux, des potentiels sous-traitants, etc... . Il s'agit d'une détermination d'une durée de travail.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie les architectes et clôt la discussion générale. Il donne la parole à M. **Marc Lüthi** pour la présentation du plan de financement.

Il informe que les montants ont été communiqués aux conseillers avec un complément au message 46.

Le montant de l'investissement après déductions se monte à CHF 8'801'000.00.

Coût du crédit de construction

- Un intérêt de 0.5% sur un crédit de construction de CHF 9'740'000.00 équivaut à une charge financière annuelle de CHF 48'700.00.
- Cette charge sera tout à fait supportable pour le budget de fonctionnement et perdurera jusqu'en 2023 y.c, moment où le décompte final sera présenté.
- Ces intérêts peuvent, si nécessaire, être intégrés dans le crédit de construction.
- L'amortissement de la dette débutera en 2024.
- Dès lors, il est évident qu'aucune modification du taux fiscal ne sera nécessaire avant la date butoir de 2024.
- Dès 2024, la situation financière de la Commune déterminera une éventuelle modification du taux fiscal.

M. Lüthi présente le tableau ci-dessous, sur lequel on peut constater que malgré des budgets fortement déficitaires, les comptes ont toujours été positifs.

COMMUNE DE BELFAUX		
Année	Budget	Comptes avant amortissements supplémentaires
2010	-295 446.00	66 071.64
2011	24 170.00	521 958.41
2012	-89 347.00	48 180.94
2013	10 840.00	190 810.00
2014	-189 396.00	256 800.07
2015	-178 211.00	73 283.45

Crèche, coûts de construction et de fonctionnement

Le coût de construction du bâtiment qui abritera la Crèche est évalué à

CHF TTC 1'400'000.00.

Les coûts de fonctionnement sont définis ainsi :

Amortissement obligatoire de 3%	CHF TTC	42'000.00
Intérêts de 1%	CHF TTC	14'000.00
Charges de fonctionnement de 1% *	CHF TTC	14'000.00
Total des charges annuelles	CHF TTC	70'000.00
Apport financier relatif à la location de la Crèche	CHF TTC	- 70'000.00
Coûts de fonctionnement annuels pour la Crèche	CHF TTC	0.0
* A relever que les frais de conciergerie (nettoyage) figureront dans les frais de fonctionnement internes de la Crèche Barbotine et l'ameublement sera pris en charge par l'Association.		

Abris PC

Le coût de construction des abris PC est évalué à **CHF TTC 549'000.00**.

Ce montant sera prélevé dans la réserve de la Protection civile lors du décompte final.

M. le Président remercie M. Marc Lüthi et donne la parole à M. **Dominique Stohr** pour la lecture du rapport de la commission financière.

« Le montant du crédit d'investissement pour la construction d'un bâtiment dit « De la Petite Enfance » s'élève à CHF 9'740'000.00. Etant donné la durée d'amortissement, la commission financière considère qu'il est plus raisonnable de prévoir un taux de 2,5% pour l'intérêt annuel imputé au crédit d'investissement (ce taux est conforme aux recommandations du Service des communes pour les chantiers de grande importance).

Sur cette base, la charge financière annuelle liée au crédit de CHF 9'740'000.00 s'élève à CHF 497'805.00 pour la première année – soit 3% du montant de l'investissement net (CHF 8'801'000.00) pour l'amortissement annuel et 2,5% du montant du crédit déduction faite des subventions (CHF 9'351'000.00) pour l'intérêt annuel imputé – et est dégressive les années suivantes.

Pour définir la charge annuelle nette liée à cet investissement, il faut rajouter à ces CHF 497'805.00 les charges de fonctionnement de 1.5% qui s'élèvent à CHF 132'015.00 et soustraire les recettes relatives à la location de la Crèche qui ont été budgétées à CHF 70'000.00. Il en résulte que la charge annuelle nette liée à cet investissement s'élève à CHF 559'820.00 dès la fin des travaux et est dégressive les années suivantes.

Les coûts présentés montrent que l'acceptation de cet investissement impliquera une très sérieuse priorisation des futurs investissements.

La commission financière recommande au Conseil communal de mettre en place les mesures nécessaires pour assurer une surveillance stricte des coûts pour qu'il n'y ait pas de dépassement de budget.

La commission demande que les intérêts intercalaires soient englobés dans le crédit de construction. La consolidation de la dette étant réalisée dès 2023, les charges financières y relatives sont dès lors également exigibles depuis 2023.

Pour la commission financière, Roger Descloux, Président et Solange Berset, Vice-présidente »

M. le Président remercie M. Stohr et ouvre la discussion générale.

M. **Didier Pauchard** pour le mouvement Arc-en-Ciel

« Le Mouvement Arc-en-Ciel a analysé avec une grande attention le message 46 du Conseil communal et son complément reçu le 2 mars.

Le projet qui a été retenu est séduisant et semble répondre au cahier des charges soumis par la commune lors de la mise au concours si l'on excepte les surfaces dédiées aux abris PC. Dans ce sens, le Mouvement Arc-en-ciel se réjouit de voir que des solutions soient recherchées pour améliorer notamment les conditions de l'accueil extrascolaire. Il faut noter toutefois que ce projet dépasse allégrement le budget qui avait été estimé et communiqué jusqu'à ce jour. Le Mouvement Arc-en-Ciel s'étonne du peu de poids qui semble avoir été accordé au respect de budget lors de l'évaluation des dossiers et s'interroge à présent de l'impact d'un tel projet sur le ménage communal.

Le point qui nous est soumis représente un des plus gros investissements jamais proposé par le Conseil communal de notre commune. Vu l'ampleur de l'investissement, nous nous attendions à un message transparent et indiscutable quant aux solutions de financement proposées et à l'impact fiscal qui en découle.

Force est de constater que tel n'est pas le cas. Le Conseil communal présente en 2 fois des solutions qui comportent de nombreux points d'ombre, ce qui est un signe de la fébrilité de ce dossier. Nous regrettons en plus que les messages présentés soient surtout destinés à faire

accepter le crédit demandé, sans grand soucis d'objectivité et comportant de grosses lacunes sur 2 points principaux.

1. Tout d'abord l'urgence de cette réalisation, celle-ci n'est pas clairement démontrée dans ce message. Les effectifs scolaires prévus s'arrêtent à l'année scolaire 2017-18, alors que les enfants qui fréquenteront l'école en 2018-19 et 2019-20 sont déjà nés. Les chiffres avancés pour l'année scolaire suivante relèvent clairement de la spéculation. Les faits eux, démontrent qu'il n'y aura pas de nouvelles zones construites à Belfaux ces prochaines années. Le nombre d'élèves restera stable, à quelques unités près. Le quartier des Epinettes et le solde du quartier des Essertines n'influenceront quasiment pas les effectifs scolaires. Au lieu de statistiques réelles, le message 46 mentionne en page 2 une augmentation allant jusqu'à 250 élèves, soit une arrivée dans le village d'environ 2'300 nouveaux habitants ! Par contre le complément au message mentionne 1'300 nouveaux habitants en 2030. De telles incohérences nous laissent dubitatifs.

De plus parallèlement au nombre d'élèves, et par conséquent au nombre de classes nécessaires, il aurait été utile de mentionner le nombre de classes disponible et les perspectives jusqu'à la réalisation du bâtiment. En effet, des mesures devront être prises concernant le pavillon situé sur l'emplacement du futur projet, ce qui influence directement le nombre de classes à disposition.

2. La 2ème grosse lacune concerne le financement, avec plusieurs points contestables :

- a) le transfert comptable de la réserve PC de CHF 550'000.00 n'évite pas de devoir emprunter ce montant puisqu'il a été utilisé pour les besoins du ménage communal. En outre, les CHF 151'000.00 qui resteront dans la réserve PC devront-ils être reversés au canton à la fin 2022 comme le prévoit la loi ? Le cas échéant, est-ce qu'un intérêt a été compté pour l'emprunt de ces CHF 151'000.00 ?
- b) Le complément du 2 mars fournit une offre qui mentionne des taux exceptionnellement bas avec un intérêt de 0.5% pour le crédit de construction et de 0.9% pour l'intérêt de consolidation. S'agit-il d'une offre écrite fixe ? Quelle est sa durée de validité ? À partir de quand la consolidation à 0,9% sur 12 ans commence-t-elle ? La commission financière a-t-elle vu cette offre ?
- c) La couverture de la charge supplémentaire annuelle par l'arrivée de 200 nouveaux habitants dans l'une des hypothèses de financement du Conseil communal, ne tient que très partiellement la route. Si l'arrivée de 200 nouveaux habitants correspond effectivement à environ CHF 400'000.00 de rentrées fiscales supplémentaires, ces nouveaux habitants occasionnent des charges liées pour plus de la moitié de ces CHF 400'000.00 puisqu'elles sont principalement calculées en fonction du nombre d'habitants.
- d) Une des variantes envisagées par le Conseil communal était l'augmentation de la taxe immobilière. Cette solution serait inéquitable car elle reporte sur une seule partie de la population une charge qui sert bien à l'ensemble des citoyens, ceci d'autant plus que la valeur fiscale des immeubles a été augmentée récemment de plus de 10%.
- e) Dans son complément du 2 mars, le Conseil communal affirme avec force que la charge financière annuelle se limitera à CHF 48'700.00 jusqu'en 2024. Par contre le bâtiment entrera en service en 2020. Où sont passés les frais d'exploitation de 1.5% de 2020 à 2024, soit environ CHF 130'000.00 par année ?
- f) Enfin le courrier du 2 mars était accompagné d'un extrait du plan financier actualisé. Cette actualisation a certainement été faite dans l'urgence car elle comporte des bizarreries : il manque CHF 710'000.00 pour la dépense de Valtraloc, le collecteur de la route de Lossy, et la route qui va avec, est prévu en 2021 alors que d'après le programme fourni avec le message et sur lequel la clause du besoin de ce bâtiment repose, la zone de la Gotta sera construite en 2020. Ces infrastructures communales doivent évidemment être construites avant l'équipement de la zone de la Gotta.

En conclusion, le groupe Arc-en-Ciel est arrivé à la conviction que tous les éléments à notre disposition comportent trop d'incertitudes et de lacunes pour que le Conseil général puisse prendre aujourd'hui une décision définitive, en toute connaissance de cause. Notre groupe n'est pas opposé au projet ou à l'octroi du crédit de construction d'un bâtiment de la petite en-

fance, mais nous ne sommes pas disposés à l'accepter sur la base d'un dossier de financement aussi peu consistant.

Nous proposons par conséquent de renvoyer le projet au Conseil communal en le priant de revenir en temps opportun avec des solutions crédibles chiffrant l'impact fiscal global de tous les investissements prévus dans le plan financier pour la période courant jusqu'à 2024.

En cas de refus de notre proposition de renvoi, nous nous opposerons à l'octroi du crédit demandé. »

M. le Président prend note de la demande de renvoi qui sera discutée à la fin de la discussion générale.

M. **Christophe Thode** demande une suspension de séance que le Président lui accorde jusqu'à 22h05.

A la reprise de la séance, M. le Président donne la parole à M. **Christophe Thode** qui lit la prise de position du groupe PDC-Belfaux-Futuro.

« Le groupe PDC-Belfaux Futuro a pris connaissance des documents relatifs à la construction du nouveau bâtiment scolaire. Le groupe, convaincu de la nécessité de la construction de ce bâtiment, s'est toutefois montré dubitatif, voire perplexe, quant au projet pour lequel nous sommes amenés à voter un crédit d'investissement important.

Dès lors, un petit groupe de travail a été constitué en vue de rassembler les opinions des membres du PDC-Belfaux Futuro en vue d'une prise de position pour la séance de ce jour.

En préambule, au nom de ce groupe de travail, je souhaite faire les remarques suivantes :

- **L'analyse** des besoins et les projections faites jusqu'alors, notamment par le Conseil communal, laissent clairement apparaître la nécessité de la construction d'un nouveau bâtiment scolaire ;
- **Le rôle du Conseil général** consiste, entre autres, à veiller aux intérêts de la population de Belfaux et à l'administration saine de la commune, ceci dans un esprit de débat constructif et au travers d'une réflexion sereine.

Se basant sur le message 46 et les informations complémentaires reçues le 2 mars dernier, et sans avoir pris connaissance de la présentation du bureau d'architecte, ni de la prise de position de la commission financière, notre groupe de travail souhaite vous faire part des réflexions suivantes :

- Une certaine **précipitation** semble agiter subitement le projet depuis le résultat du concours d'architecture. Il nous semble excessivement hâtif de voter aujourd'hui déjà, à peine 4 mois après ledit concours, un crédit aussi important, engageant à long terme les finances communales ;
- **L'argumentaire** sur l'absence d'augmentation fiscale d'ici à 2024 et les échéanciers qui figurent dans les documents qui nous sont parvenus nous apparaissent comme incertains voire hasardeux ;
- **Un chèque en blanc** de CHF 9'740'000.00 à signer : c'est ainsi que nous percevons ce montant, alors que d'autres projets coûteux ont déjà été votés (chemins AF, Valtra-loc, équipement des classes existantes à ce jour, etc.). De surcroît, d'autres devront l'être à court/moyen terme (acquisition de l'Arsenal, rénovation de l'administration communale, rénovation de la mal-nommée salle communale). Ces charges s'additionnant, elles risquent fort de ne pouvoir être supportées par notre commune sans de drastiques augmentations d'impôts (revenus, fortune, taxe immobilière). Dès lors, la sécurité financière de la commune pourrait être mise en danger tout comme son attractivité ;
- **Une certaine augmentation de l'impôt**, pour le bien des générations futures de Belfaux, serait d'ailleurs acceptée par nombre d'entre nous. Toutefois accepter un sacrifice financier ne signifie pas être d'accord de signer un chèque en blanc.

- **La prise de risque et le pari sur l'avenir** sont des composantes inhérentes à tout projet. Nos prédécesseurs l'avaient bien compris, eux qui ont construit l'école puis le Centre paroissial. Le projet actuel donne malheureusement une part trop grande à l'arbitraire.

Pour toutes ces raisons, le groupe PDC-Belfaux Futuro souhaite que notre commune se donne le temps et les moyens de la réflexion pour ce projet nécessaire et important.

Dès lors, nous demandons :

- **La constitution d'un groupe de pilotage** pour un futur nouveau bâtiment scolaire ;
- **Des projets alternatifs** qui devront être présentés au Conseil général.

En conclusion, nous voulons un nouveau bâtiment scolaire ! Mais pas dans ces conditions. Nous voulons un projet adapté non seulement aux besoins de notre commune mais aussi à ses capacités financières à court, moyen et long termes.

Par conséquent, nous vous recommandons de rejeter ce crédit d'investissement pour CE projet-là, afin de nous donner le temps de pouvoir voter un crédit pour un nouveau bâtiment, idéalement modulaire/modulable, adapté à nos besoins et à nos capacités financières. »

M. **Marc Lüthi** s'étonne de certaines prises de position. Il revient sur celle du groupe Arc-en-Ciel et précise que le nombre d'habitants va augmenter ces prochaines années et que l'école doit être construite sans attendre. La construction sera terminée en 2020-2021. Le quartier de La Gotta pourrait accueillir 900 habitants. L'offre concernant le crédit de construction à 0,5% est une offre fixe. L'augmentation de la taxe immobilière est une piste parmi d'autres. Le plan financier qui a été adressé aux conseillers est un outil de travail. Celui-ci présente une « coquille » concernant le poste Valtraloc. Lors de la séance du 16 mai, un plan financier accepté par le Conseil communal sera présenté. Il insiste sur le fait que de reporter ce projet engendrerait des coûts supplémentaires. Actuellement, le montant investi s'élève à CHF 500'000.00. De plus, le Conseil communal respecte un timing annoncé, il n'y a dès lors pas de précipitation. Lors de la séance précédente du Conseil général, le Conseil communal avait annoncé une rentrée scolaire dans les nouveaux locaux pour 2020-2021. Il insiste sur le fait que cela respecte le résultat du vote populaire. Pour M. Marc Lüthi, la construction de l'école est une priorité et il invite les conseillers généraux à soutenir ce projet et de ne pas le reporter. Il insiste sur le fait qu'un report coûterait cher. Il précise qu'une visite de l'école de Gletterens sera organisée pour le Conseil communal et les Conseillers généraux.

M. le Président donne la parole à Mme **Muriel Besson Gumy**, représentante du groupe PS-PCS Ouverture.

« Le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour le message et les informations qui nous ont été transmises ainsi que pour les présentations qui ont été effectuées.

Ce soir, nous devons prendre une décision pour l'avenir.

Comme l'a dit M. Thode, nos prédécesseurs ont osé à certains moments prendre des décisions courageuses, notamment construire une nouvelle école dans les années 73, la halle de sports et tout le monde se rappelle également de la construction de la salle paroissiale. Qui ose dire aujourd'hui que ces investissements n'étaient pas judicieux et visionnaires.

La nécessité de construire ce bâtiment n'est plus à démontrer, car non seulement, la population belfagienne va encore augmenter dans les prochaines années avec notamment la construction du quartier sur le site de l'ancienne Boxal. Dans son message, le Conseil communal propose quelques pistes pour financer ce futur bâtiment et ce sera à nous, conseillères et conseillers généraux, à en choisir une en temps voulu et pas aujourd'hui.

En ce qui concerne la procédure du projet à voter ce soir, rappelons qu'une Commission de bâtisse pour un nouveau bâtiment scolaire (en abrégé la CoBa) a été créée, qu'un concours a été organisé, que cette CoBa et le jury qui ont jugé les projets déposés sont composés de personnes du métier, d'expertes et experts ainsi que de membres du Conseil communal et général. Finalement, le jury a rendu son verdict en attribuant le 1er Prix et le 1er rang au projet MARCH. Le processus d'évaluation et de sélection a été mené de manière transparente et

conformément aux attentes de la Commune. D'ailleurs, si vous avez parcouru la documentation délivrée, vous trouvez les critères d'évaluation, dont le critère économique qui en fait bien sûr partie.

Ce soir, nous devons voter un crédit de CHF 9'740'000.00, moins les subventions pour les salles de classe et la réserve PC, qui ramènent le montant à CHF 8'801'000.00. En effet, il s'agit d'une somme conséquente et la décision doit être prise à ce sujet. Néanmoins, comme vous le lisez dans le message, le devis présenté est jugé comme « un prix de marché », c'est-à-dire qu'il « reflète les prix actuellement pratiqués dans le canton de Fribourg ». Pour rappel, M. François Dulon a parlé « d'un bâtiment économique » et « d'un devis réaliste ».

En ces temps où les carnets de commande se remplissent non sans efforts, ce projet de construction doit également être évalué en termes de retombées financières positives pour nos entreprises belfagiennes et locales.

En regardant vers l'avenir, la Commune doit être attractive pour accueillir de nouvelles habitantes et habitants. Belfaux est très bien desservi par les transports publics, possède des infrastructures, des commerces, une poste,... Dans le choix d'un lieu de résidence, les infrastructures scolaires, d'accueil extra-scolaire et de crèche occupent certainement une place non négligeable dans le choix de parents ou futurs parents.

Ce soir, nous devons voter un crédit qui aura des implications financières sur l'avenir, c'est certain. Mais regardez autour de vous, dans d'autres villages, ouvrez la Liberté et vous verrez que bien des communes du canton se trouvent confronter à un défi similaire, celui de répondre à un besoin pour des nouvelles infrastructures scolaires. Regardons vers l'avenir et osons soutenir ce projet. Ainsi le groupe socialiste soutient ce projet et souhaite voter ce soir sur ce crédit. »

M. le Président donne la parole à M. **Jean-Pierre Frésard** pour le groupe PS-PCS Ouverture.

« Le groupe PS-PCS Ouverture est convaincu que le fruit est mûr et que nous devons maintenant voter au sujet de ce crédit. C'était cher hier, c'est cher aujourd'hui et ce ne sera pas bon marché demain. Nous avons beaucoup de peine à imaginer quels éléments nouveaux pourraient surgir en s'accordant deux mois supplémentaires de réflexion. Ceux qui ont l'intime conviction que ce projet est un bon projet pour Belfaux le savent déjà aujourd'hui et nous ne voyons pas en quoi un délai de réflexion ferait changer d'avis ceux qui n'y sont pas favorables.

Il y aura bientôt 10 ans que des élèves et leurs enseignants doivent vivre dans des boîtes. Il y a 10 ans que les locaux de l'accueil extra-scolaire laissent à désirer.

Il y a un élément auquel on doit être attentif, c'est le taux du crédit de construction. Nous avons aujourd'hui une offre à 0.5 et on a peut-être encore une marge de négociation. On se trouve actuellement dans une période de grande volatilité des marchés financiers. Plusieurs institutions invitent à la prudence. Il faudrait veiller à ne pas gaspiller une opportunité de faire une économie.

Il semble bien que moins on attendra moins on risque de la regretter plus tard. En conclusion, nous nous opposons à un renvoi et demandons de voter ce soir sur ce crédit d'investissement. »

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion sur ce sujet.

M. le Président questionne le Conseil général au sujet de la demande de renvoi formulée par le groupe Arc-en-Ciel et si celle-ci est maintenue.

Mme **Véronique Rebetez** demande des précisions quant à ce renvoi.

M. **Didier Pauchard** précise que le groupe Arc-en-Ciel n'est pas opposé au projet, mais à l'octroi du crédit tel que proposé. Le groupe Arc-en-Ciel n'est pas disposé à accepter ce projet sur la base du dossier aussi peu consistant en ce qui concerne le financement du projet. Il invite le Conseil communal à répondre aux questions citées dans la prise de position du groupe. Le plan financier jusqu'en 2024 devra refléter exactement les retombées fiscales, non seulement sur le bâtiment, mais aussi sur tout ce qui est lié et qui crée la clause du besoin du

bâtiment. Si l'on s'appuie sur la zone de La Gotta, et que les investissements sont nécessaires afin d'aménager cette installation, il est normal, à son point de vue, que ces investissements soient pris en compte dans un plan financier qui prévoit des investissements sur cette zone. Il aimerait également connaître les incidences fiscales d'un tel projet.

Dès lors, le mouvement Arc-en-Ciel maintient sa demande de renvoi.

M. **Christophe Thode** demande le vote au bulletin secret.

M. le Président soumet au vote du Conseil général la demande de vote au bulletin secret. Il informe que cette demande doit être acceptée par le cinquième des membres présents, à savoir 7 membres.

Le Conseil général accepte la proposition de vote au bulletin secret par 26 oui. La majorité ayant été obtenue, les blancs, nuls, etc... n'ont dès lors pas été comptabilisés.

Les scrutateurs distribuent les bulletins. Les conseillers généraux se prononcent dès lors sur le renvoi du projet.

La demande de renvoi est refusée par 27 non contre 5 oui.

c) Vote du crédit et de l'emprunt y relatif

M. **Dominique Stohr** demande le vote au bulletin secret.

M. le Président soumet la demande de vote au bulletin secret.

Le Conseil général accepte la proposition de vote au bulletin secret par 31 oui. La majorité ayant été obtenue, les blancs, nuls, etc... n'ont dès lors pas été comptabilisés.

Les scrutateurs distribuent les bulletins.

Le Conseil général refuse le crédit et l'emprunt y relatif pour la construction du nouveau bâtiment dit « de la Petite Enfance » par 20 non et 12 oui.

M. **Alain Carrupt** demande quelle est la position du Conseil communal étant donné qu'une initiative communale a été approuvée par une majorité de la population.

Mme **Rose-Marie Probst** l'informe que le Conseil communal se réserve une réponse pour la prochaine séance du Conseil général.

6. Agglomération de Fribourg : élection d'un représentant de la commune en remplacement de M. François Gendre

Pour rappel, le Conseil d'agglomération est l'organe législatif et se compose actuellement de 53 membres, dont 4 représentants de la commune de Belfaux. Parmi ces 4 représentants, au moins 2 doivent être membres du Conseil communal. Actuellement la commune de Belfaux est représentée au Conseil d'agglomération par M. François Gendre, M. Gabriel Litzisdorf, M. Marc Lüthi et M. Velko Stockel et au comité par Mme Rose-Marie Probst, Syndique.

M. le Président donne la parole à Mme **Rose-Marie Probst** qui, au nom du Conseil communal, propose la candidature de Mme Jacqueline Gury Racine en tant que membre du Conseil de l'agglomération, en remplacement de M. François Gendre, démissionnaire. Mme Gury Racine est très intéressée par cette nouvelle tâche et son parcours professionnel lui donne tout le bagage nécessaire afin d'assumer cette responsabilité enrichie de toutes les compétences souhaitées. Mme Rose-Marie Probst propose au Conseil général de soutenir cette candidature.

Étant donné qu'il y a une candidate et un siège à pourvoir, l'élection est tacite.

Mme Jacqueline Gury Racine est élue au Conseil d'agglomération.

7. Propositions

M. le Président demande de corriger le nom de l'intervenant de la proposition numéro 9 concernant la mise sur pied d'un groupe de travail pour préparer la défense de l'Office de Poste de Belfaux. Il s'agit de M. Alain Carrupt qui a formulé cette proposition et non pas de M. Nicolas Jobin.

M. le Président demande au Conseil communal s'il a des réponses aux propositions déposées par le Conseil général, notamment à celles dont le délai de réponse d'une année est échu.

Proposition no 1, sécurité aux abords des bâtiments de la Migros

Mme **Christiane Bapst** propose que le Conseil communal sécurise les abords de la Migros, soit la zone piétonne.

M. **Gabriel Litzistorf** lui répond que le Conseil communal a pris connaissance des remarques concernant la sécurité dans le secteur de la Migros. Au mois de janvier 2017, tous les intervenants ont été réunis afin de remédier à ce problème. Un bureau d'ingénieurs, spécialiste en circulation, a été mandaté afin d'établir un concept de circulation qui doit être remis dans le courant du mois de mars 2017. Celui-ci sera approuvé par la commission des routes et le Conseil communal. Par la suite, les travaux seront mis en place le plus rapidement possible. A relever que les frais de ces travaux seront répartis entre les différents intervenants, la commune de Belfaux ne jouant que le rôle d'intermédiaire.

Proposition no 3, augmentation massive des tarifs des Park and Ride des TPF SA

M. **Alain Carrupt** s'étonne de l'augmentation des tarifs des Park and Ride.

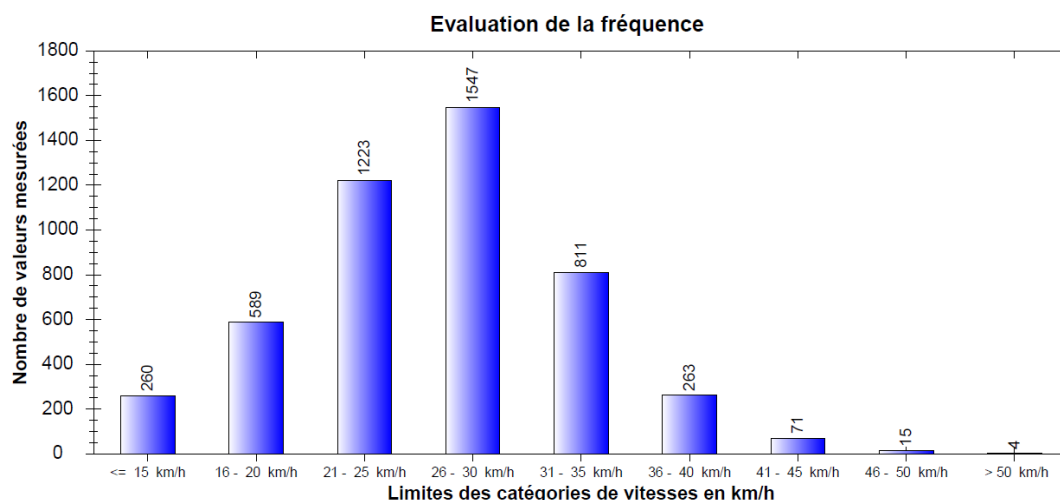
M. **Gabriel Litzistorf** lui répond que les aménagements définitifs du Park and Ride ont été effectués dans le courant de l'année 2016. Dès la fin des travaux, les TPF ont adapté leurs prix. A relever que le Park and Ride est une propriété privée et les montants facturés sont identiques sur l'ensemble du canton de Fribourg.

Proposition 51 : zone 30 km/h

M. **Gilles Seiler** relève le non-respect de la limitation.

M. **Gabriel Litzistorf** l'informe que le Conseil communal a pris note de ses remarques et un bureau d'ingénieurs ainsi que le Service des Ponts et Chaussées ont été consultés. Un marquage a été mis en place.

Le Conseil communal reste attentif au trafic et au respect de la signalisation dans ce quartier.



Emplacement de mesure: 1782 Belfaux	Responsable:
Début de l'évaluation : lundi, 23. mai 2016, 08:00	Fin de l'évaluation : lundi, 30. mai 2016, 06:00
Commentaire: Sur le Ru Place de jeux dir Corminboeuf 30kmh	

Le graphique ci-dessus représente le résultat des contrôles qui ont été effectués durant une semaine au mois de mai 2016 dans le secteur du 30 km/h.

M. **Gilles Seiler** relève que 71 véhicules roulent à 41 – 45 km/h. M. **Dominique Stohr** insiste sur le fait que 1/3 des conducteurs roulent à + de 30 km/h.

M. Gabriel Litzistorf prend note de ces remarques et contactera la gendarmerie pour la mise en place de radars.

Proposition 30 : création d'une commission « seniors »

M. **François Gendre**, représentant du mouvement Arc-en-Ciel, déclare regretter que le Conseil communal n'accepte pas la proposition formulée par Mme Barbara Dousse le 3 avril 2012 concernant la création d'une commission « seniors + », d'autant plus que l'avant-projet de concept cantonal en faveur des seniors+ attribue aux communes certaines tâches.

Mme **Mary-Lise Bapst** lui répond que la commission Senior+ a été créée en janvier 2016, date à laquelle a débuté la nouvelle législature 2016-2021. Cette Commission est composée de 7 membres qui sont : Mme Jacqueline Gury Racine, Mme Greetje Maertens, Mme Brigitte Krattinger, Mme Anne-Marie Marchon, Mme Lucette Bapst-Kessler, Mme Mary-Lise Bapst, M. Marcel Gautron.

La Commission Senior+ a pour mission d'organiser la traditionnelle sortie annuelle des aînés de la commune de Belfaux. Elle s'occupe d'organiser la visite et le cadeau pour chaque habitant de la commune qui fête ses 90 ans et ceci avec une délégation du Conseil communal. En ce début de législature, le souci de la Commission Senior+ est de connaître les attentes des aînés afin qu'ils bénéficient d'une qualité de vie agréable dans la commune. Pour ce faire une enquête élaborée par 2 membres de la Commission a été envoyée à chaque citoyen de 60 ans et plus; l'espoir est de recevoir de nombreuses réponses qui aideront à réaliser, dans la mesure du possible, plusieurs projets qui tiennent à cœur aux membres de la commission comme par exemple, au niveau des habitations, de la mobilité, des synergies avec d'autres communes voisines, les animations, etc...

Proposition no 9 : Création d'un groupe de travail pour préparer la défense de l'Office de Poste de Belfaux

M. **Alain Carrupt** proposait que le Conseil communal mette sur pied, dès que possible, un petit groupe de travail qui aurait comme tâche de préparer une argumentation permettant, en cas de nécessité, de défendre de manière fondée et efficace le maintien de l'Office de Poste de Belfaux.

Mme **Rose-Marie Probst** informe qu'un groupe de travail intitulé « OFFICE POSTAL » a été nommé par le Conseil communal en séance du 10.01.17.

Il est composé de :

2 membres du Conseil communal :

Mme Rose-Marie Probst, syndic

Mme Muriel Frésard, conseillère communale.

2 membres du Conseil général :

M. Frédéric Oberson, président du Conseil général en 2017

M. Alain Carrupt, initiateur de la proposition

Le Groupe de travail s'est réuni à 3 reprises : les 7, 17 et 22 février. Un rapport final a été rédigé. Celui-ci a été transmis au Conseil communal qui en a pris acte lors de sa séance du lundi 6 mars. De même que lors de cette séance, le Conseil communal a accepté de transmettre, ainsi que le préconisait le rapport, une lettre à la Direction de la Poste et une au Conseil d'Etat.

Le rapport a été distribué aux Conseillers généraux en début de séance et M. **Alain Carrupt** le commente. Le groupe de travail est arrivé à la conclusion que Belfaux a impérativement besoin de son office de poste. Son remplacement par une agence postale ne répondrait ni aux besoins actuels ni aux besoins futurs de la commune et entraînerait une perte d'attractivité de

la commune. Le groupe de travail a donné une recommandation au Conseil communal d'adresser un courrier dans ce sens à la Poste et au Conseil d'Etat.

Le rapport complet est à disposition sur le site communal.

Proposition no 49 : Valtraloc, organisation d'une séance d'information

M. **Frédéric Brülhart** informe que le 22 septembre 2015, au nom du PDC-Belfaux Futuro, il invitait le Conseil général à transmettre la proposition au Conseil communal, à savoir : l'organisation d'une séance d'information pour les membres du Conseil général par les membres du service cantonal concerné par le projet VALTRALOC à savoir le Service des Ponts et Chaussées (SPC).

En date du 6.12.2016, M. Gabriel Litzistorf répond qu'il n'est plus nécessaire de l'organiser car les travaux vont débuter prochainement.

Au cours des dernières séances du Conseil général, plusieurs personnes sont intervenues s'inquiétant de l'aspect sécuritaire dans le cadre de ce projet.

Le groupe PDC-Belfaux Futuro regrette cet état de fait et encourage le Conseil communal à revoir sa position et l'invite à organiser une telle séance.

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. **Gabriel Litzistorf** informe le Conseil général qu'une séance d'information sera organisée prochainement.

M. le Président demande à M. Frédéric Brülhart s'il désire maintenir sa proposition malgré la réponse de M. Gabriel Litzistorf. M. Brülhart maintient sa proposition.

M. le Président invite les membres du Conseil général à se prononcer sur la proposition de M. Frédéric Brülhart.

La proposition est transmise au Conseil communal à la majorité par 24 voix.

M. le Président clôt la discussion générale par rapport aux propositions.

8. Questions

M. le Président demande au Conseil communal s'il a des réponses aux questions déposées par le Conseil général, notamment à celles dont le délai de réponse d'une année est échu.

Question no 8 : Entretien de la route d'Autafond à partir du passage à niveau

M. **Gilbert Bapst** aimerait obtenir des informations au sujet de la mise en œuvre des travaux concernant l'entretien de la route d'Autafond à partir du passage à niveau.

M. **Gabriel Litzistorf** lui répond que la mise à l'enquête des chemins AF sera publiée dans la FO du 10.03.2017 pour une durée de 30 jours. Dès lors, le processus de réfection des chemins AF (comprenant la Route d'Autafond) est lancé en collaboration avec le SAgri (Service de l'Agriculture). L'ordre de priorité sera établi dans le cadre de cette collaboration.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion générale par rapport aux questions.

9. Divers

Valtraloc : sécurité routière

La parole est donnée à Mme **Andréa Felder** qui demande si des mesures ont été prises au sujet de la sécurité des enfants et de la mobilité douce durant les travaux Valtraloc.

M. **Gabriel Litzistorf** insiste sur le fait que les travaux sont réalisés par l'Etat de Fribourg qui gère également la sécurité. Une séance d'information sera organisée et toutes les questions et les inquiétudes pourront être soulevées à ce moment-là.

Collecteur de la Rosière

M. **Georges Baechler** demande si les travaux seront bientôt être réalisés.

M. **Gabriel Litzistorf** l'informe que le projet a été mis à l'enquête et que les conventions sont signées. Le Service de l'Environnement doit donner son aval. Les travaux vont commencer prochainement.

Aménagement de la salle communale

M. **Alain Bise** fait partie du groupe de travail et s'étonne qu'il n'y ait plus de séance. Il demande ce qu'il en est de ce projet de réfection.

M. **Marc Lüthi** l'informe qu'un montant pour une étude a été mis au budget 2017.

Achat de l'arsenal

M. **Gilles Seiler** demande si des démarches ont été entreprises à ce sujet.

Mme **Rose-Marie Probst** l'informe que le canton n'a pas pris contact avec le Conseil communal. Le Conseil communal réactivera la demande.

Refus du crédit pour la construction du bâtiment dit « de la Petite Enfance »

M. **Frésard** prend la parole au nom du groupe PS-PCS Ouverture.

« Nous espérons que les conseillères et conseillers généraux qui ont voté non ce soir au crédit de construction mesurent la portée de leur acte. La proposition d'un groupe de pilotage est une forme d'insulte à la CoBa, vu le nombre d'heures déjà passées sur ce projet. La CoBa est une commission où toutes les formations politiques sont représentées et à ma connaissance la gauche est loin d'y être majoritaire. Bien sûr on peut discuter du manque de précisions des projections financières à long terme. Mais on voit bien que même les meilleurs managers font des erreurs et il faut peut-être admettre que la réalité ne collera jamais à nos prévisions. Ça ne marche pas comme ça. »

Nouveaux locaux pour l'Association pour le Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz

Mme **Mary-Lise Bapst** informe qu'un contrat de location de 5 ans a été signé. Le service déménagera à la Rte des Fluides 7 à Givisiez, dans le même bâtiment que le Service Social Régional de la Sonnaz. Le Groupe E Celsius est propriétaire des locaux.

Stand de tir de Chésopelloz

M. **Gilbert Bapst** souhaite que le Conseil communal s'intéresse au Stand de tir de Chésopelloz. Certains bruits confirment que celui-ci ne sera plus utilisé par l'armée. Il est important de se renseigner auprès de la caserne de la Poya afin de savoir jusqu'à quand ce stand sera utilisé. C'est un endroit qui se prêterait très bien pour l'organisation de rencontres, d'assemblées, de fêtes, etc... .

Il souhaite que l'armée vende ces installations à bas prix.

Mme **Rose-Marie Probst** informe qu'elle a participé à une séance à la Poya avec les représentants des communes qui sont liées avec l'école militaire de la caserne. Celle-ci sera fermée en 2020. Tout sera déplacé à Drogne. A partir de là, le stand de tir de Chésopelloz sera fermé. Les travaux d'assainissement vont démarrer en 2018. Le stand de tir est sur le territoire de la commune de Belfaux alors que les terrains se trouvent sur la commune de Corminboeuf. Les communes seront tenues au courant de l'évolution du dossier. Lors de la

séance, il n'a pas été question de démolition. Une possibilité de vente pourrait être discutée. La commune de Belfaux a mentionné le possible intérêt d'un rachat des locaux. Une nouvelle séance a été agendée pour l'année prochaine. A relever que les communes ont la priorité sur d'autres éventuels acquéreurs.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prend la parole.

« D'après notre règlement interne, le mandat présidentiel s'arrête le 30 avril. La prochaine séance du Conseil général sera présidée par Frédéric Oberson qui a été élu lors de notre dernière séance du mois de décembre. Je lui souhaite bien du plaisir dans cette tâche. Pour ma part, je voudrais simplement revenir sur un point que j'avais soulevé lors de mon petit discours inaugural du 1er décembre 2015. C'est celui du climat au sein de notre conseil que je souhaitais qu'il soit constructif et empreint de courtoisie et de fair-play. Je dois avouer que le climat a été exemplaire, qu'il n'y a eu aucun dérapage, aucune attaque personnelle et que toutes les séances se sont fort bien déroulées. Même lors de thèmes chauds comme ce soir, le débat est resté fair-play. Merci à tous et continuons sur cette voie, qui est d'ailleurs celle souhaitée par notre population, puisque nous sommes ici pour la représenter.

J'en profite pour remercier mes collègues du Bureau pour leur engagement et la très bonne ambiance qui a régné tout au long de ces séances. Je n'oublie pas dans ces remerciements notre secrétaire, Mme Véronique Christan, pour tout le travail qu'elle effectue pour nous.

Bonne fin de soirée mais avant faites honneur à l'apéritif qui est offert à toutes les personnes présentes ».

La séance est levée à 23h20

Le



Jean-Paul Meyer

Président



Vé-

ronique Christan